

Délibération n° 2022-28
Nomination de la directrice de la DOSIP

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Vu les statuts de la Direction de l'Orientalion, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP),
Vu la candidature de Madame Laura-Line CASSIN,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

Il s'agit de la candidature de Madame Laura-Line CASSIN à la direction de la DOSIP

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 27	
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Blancs/nuls : 1

La nomination du/de directeur (trice) de la DOSIP est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY